

Vademecum

Procédure d'inscription en Licence Variante A Studiengang DROIT

Délai : du 1^{er} juin au 15 Septembre 2020

Attention : il est fortement conseillé de procéder à toutes les démarches dès **réception de ce document**, le traitement des dossiers en vue de l'impression de la carte d'étudiant prenant plusieurs semaines.

Étape 1 à effectuer dès le 1^{er} juin jusqu'au 15 septembre :

- Veuillez suivre les instructions présentées dans le guide de 26 pages que nous avons annexé pour procéder à une candidature sur le site SIM de l'Université de la Sarre, puis muni de vos identifiants sur le site des inscriptions de l'Université de la Sarre
- Si votre université bénéficie d'un financement UFA (Université Grenoble Alpes, n° de coopération S03-19 ; Université de Lorraine, n° de coopération S05-12 ; Université de Strasbourg, n° de coopération S06-15 ; Université de Toulouse 1 Capitole, n° de coopération S02-18), vous devez procéder impérativement à votre inscription en ligne **avant le 15 septembre 2020** (<https://www.dfh-ufa.org/fr/vous-etes/etudiant-doctorant-diplome/etudiant/inscription-en-ligne>) Cette démarche ne requiert aucune démarche administrative préalable en France ou en Allemagne. Pour procéder à votre inscription à l'UFA, vous devez créer un compte, puis vous connecter à votre espace personnel en utilisant les nom d'utilisateur et mot de passe choisis. Une fois connecté(e) sur votre compte personnel UFA, vous pourrez compléter le formulaire « Nouvelle inscription ».

Étape 2 à effectuer du 1^{er} juin au 15 septembre : Documents à télécharger :

Préparez les documents nécessaires pour voter candidature et inscription à l'Université de la Sarre :

A noter que les documents devront être téléchargés en format PDF, sauf la photo. Veillez à nommer chaque fichier selon le nom du contenu.

- 1) Scannez votre pièce d'identité ou passeport en cours de validité [**PIECE 1** :
- 2) Scannez une photo format carte d'identité en format JPG avec une résolution minimum de 248 x 330 pixels [**PIECE 2** :
- 3) Scannez votre avis d'admission (*Zulassungsbescheid*) envoyé par courrier postal par le Centre Juridique Franco-Allemand [**PIECE 3** :
- 4) Une fois votre baccalauréat obtenu, vous devrez scanner votre diplôme de baccalauréat ou diplôme d'accès à l'enseignement supérieur (*Hochschulzugangsberechtigung*). [**PIECE 5** :
- 5) Une fois que vous aurez procédé à votre inscription administrative auprès de votre université partenaire française, celle-ci vous délivrera un certificat de scolarité. Ce dernier sera également à scanner. [**PIECE 6** :
- 6) Il vous est demandé de télécharger la preuve du virement bancaire (*Einzahlungsbeleg*) des frais de contribution universitaire. [**PIECE 4** :

Le montant de la somme à virer est indiqué dans votre avis d'admission. Les coordonnées et le motif du virement à indiquer sont les suivants :

Titulaire du compte : « Universität des Saarlandes »

Banque : Bank1Saar - IBAN: DE19 5919 0000 0000 33 0000 - BIC: SABA DE 5 S

Références du virement à indiquer impérativement : **N° d'étudiant si connu, sinon numéro de candidature du SIM (numéro de candidat donné lors des démarches en ligne, numéro précédé d'un B), nom et prénom de l'étudiant(e)/date de naissance/CJFA**

- 7) Il vous est demandé de télécharger une attestation d'exemption d'affiliation à l'assurance maladie allemande (*Bescheinigung über die Befreiung von der Versicherungspflicht*). Pour obtenir cette attestation, vous devez envoyer une demande en ce sens à une caisse allemande d'assurance maladie publique en y joignant la copie de votre carte d'assurance

maladie européenne CEAM et de votre pièce d'identité. Afin de vous faciliter cette démarche, vous pouvez contacter par mail les représentants des caisses allemandes suivants (<https://www.uni-saarland.de/studium/campus/laeden/versicherung.html>) : Madame Schmidt de la *Techniker Krankenkasse* (Anika.Schmidt@tk.de), Monsieur Brehm (christian.brehm@rps.aok.de) ou M. Schmidt (tim.schmidt@rps.aok.de) de la AOK et la IKK (www.ikk-südwest.de) [PIECE 5 : □]

À noter :

Votre dossier sera vérifié par le service des étudiants (*Studierendensekretariat*) :

- s'il est complet, votre carte d'étudiant(e) sera automatiquement expédiée à l'adresse indiquée dans le formulaire d'inscription ;
- s'il est complet et avant même la réception de votre carte d'étudiant, vous pourrez télécharger en ligne votre certificat d'inscription (*Immatrikulationsbescheinigung*), sur le site suivant : <https://www.lsf.uni-saarland.de> ;
- en cas de dossier incomplet, vous recevrez un courriel vous indiquant les pièces manquantes. Aucune carte d'étudiant ne sera délivrée tant que les pièces n'auront pas été fournies.

Votre contact au *Studierendensekretariat* est Madame Vella, susanne.vella@uni-saarland.de



Ai-je besoin de souscrire à une caisse maladie allemande pour la durée de mes études en Allemagne ?

Non, les ressortissants de l'Union européenne sont automatiquement couverts par la sécurité sociale de leur pays d'origine.

Qu'est-ce que l'attestation *Bescheinigung über die Befreiung von der Versicherungspflicht* et à quoi sert-elle?

Cette attestation indique que vous êtes bien couvert par une caisse maladie de votre pays d'origine. Elle est obligatoire pour les étudiants qui étudient plus de six mois en Allemagne. Cette attestation doit être délivrée par une caisse publique allemande. Elle peut être obtenue par courriel ou directement sur le Campus de l'Université auprès des caisses indiquées sur le site suivant : <https://www.uni-saarland.de/studium/campus/laeden/versicherung.html>

Pourquoi dois-je régler des frais de contributions à l'Université de la Sarre alors que j'ai déjà payé des frais d'inscription dans mon Université d'origine ?

Les frais de contributions ne sont pas des frais d'inscription. Ces frais de contributions couvrent les services suivants :

- La mise à disposition de la carte d'étudiant rechargeable, servant pour le règlement du restaurant universitaire et des photocopies.
- L'accès aux transports en commun gratuits dans toute la Sarre (bus, tram et trains régionaux) du 1er octobre 2019 au 31 Mars 2020.
- Une assurance responsabilité civile pour tous les accidents survenus sur le Campus.

Pourquoi dois-je apporter la preuve du virement bancaire des frais de contributions alors que j'ai effectué le virement bancaire ?

Cette preuve du virement est obligatoire et permet d'accélérer le traitement de votre inscription.